MAIRIE DE VILLE

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 juin 2012

<u>Présents</u>: Mmes et Ms Barbillon – Hallu - Valck – Trouillet – Avot – Gimaret – Cresson – Bonenfant – Loir – Lejop – Muchembled – Colinet.

Absents: M. Brunel, procuration à M. Valck – M. Talon.

Secrétaire de séance : M. Cresson.

Compte rendu de la réunion du 4 mai 2012 adopté.

Toiture de la salle polyvalente

Monsieur le maire expose au conseil municipal que suite à l'appel d'offres qui a été lancé pour les travaux de réfection de la toiture de la salle polyvalente, seules 2 entreprises ont répondu : L'entreprise Jouard de Roye et l'entreprise BLM, de Dives.

Après avoir examiné les devis, le conseil municipal, à l'unanimité :

Considérant que la différence d'énonciation tant au niveau des matériaux que des techniques envisagées ne lui permet pas de se prononcer actuellement,

Décide de demander des explications complémentaires aux deux entreprises.

Monsieur le maire est chargé de les recontacter.

$\underline{D\acute{e}l\acute{e}gation~du~service~public~d'assainissement-Avenant~N^{\circ}~2~ayant~pour~objet~de~prolonger~le~contrat}$

d'affermage

Vu le projet d'avenant N°2 au contrat d'affermage pour l'exploitation du service public d'assainissement, Monsieur le Maire indique aux membres présents que le contrat d'affermage pour le service public d'assainissement conclu avec la LYONNAISE DES EAUX, arrive à échéance le 19/12/2011 :

Vu l'avis favorable du Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Oise e date du 7 mai 2012 :

Monsieur le Maire propose de prolonger le contrat actuel pour le motif suivant :

- prolongation du contrat pour une durée maximale de 12 mois pour permettre l'exécution de la nouvelle procédure de délégation de service public sans risquer d'interrompre la continuité du service. Cet avenant prendra fin dès la signature du nouveau contrat si cette dernière intervient avant la fin de ce délai.

Il présente, à ces fins, l'avenant du contrat et le porte connaissance à la connaissance du conseil municipal.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve l'avenant N° 2 comme proposé
- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

DSP SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la procédure de renouvellement du contrat de délégation de service public est toujours en cours et qu'une réunion de la commission d'appel d'offres avec l'ADTO, a eu lieu le 18 juin dernier.

Décision modificative de crédits

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier les crédits budgétaires de l'exercice 2012 comme suit :

<u>Dépenses Section de Fonctionnement</u>

Article 022 – Dépenses imprévues : - 5000 €

Article 023 – Virement à la section d'investissement : + 5000 €

Dépenses Section d'investissement

Article 2132 – Travaux maison 10, rue du château : + 5000 €

Recette section d'investissement

Article 021 – virement de la section de fonctionnement : +5000€

Enduit superficiel d'usure rue de l'Archerie et Impasse des Loisirs

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les travaux d'enduit superficiel d'usure rue de l'Archerie et Impasse des Loisirs, réalisés dans le cadre de la convention avec la CCPN, seront réalisés par l'entreprise STAG pour un montant total TTC de 8 830.89 €

Photocopieuse

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la photocopieuse de l'école qui avait été achetée, il y a une dizaine d'années, en partenariat avec le Foyer Rural de Ville et qui est donc également utilisée par cette association, est en panne. Etant hors contrat de maintenance, le devis de réparation s'élève à près de 900 € Il propose, suite à une offre de la société Konica Minolta, de donner l'actuelle photocopieuse de la mairie à l'école, dont le SIRS rembourse les photocopies à la commune, et pour la mairie, de faire une location de photocopieur. Le coût annuel serait le même qu'actuellement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

considérant d'une part que la photocopieuse de la mairie est encore sous contrat de maintenance, et que d'autre part du matériel moins important serait suffisant pour l'école,

décide de ne pas accepter l'offre de la société Konica Minolta et de rechercher une photocopieuse plus adaptée et moins chère pour l'école.

Demande de contrat d'apprentissage

Monsieur le maire expose au conseil municipal que Monsieur Nicolas Nanton a déposé une demande en mairie pour la réalisation d'un contrat d'apprentissage avec la commune dans les espaces verts. Après avoir examiné le coût que cela représenterait pour la commune, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis défavorable à cette demande.

Demande d'embauche pendant les vacances

Monsieur le maire expose au conseil municipal que Monsieur Maxime Bernard a déposé une demande en mairie pour un emploi contractuel pendant ses vacances. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, considérant qu'il n'y a pas de réel besoin pour la commune, décide de donner un avis défavorable.

Fait à Ville, le 2 juillet 2012

Le Maire, Philippe BARBILLON